

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES
DE L'UQTR
Jeudi 30 septembre 2021
13h
Plateforme ZOOM**

PRÉSENCES : 68 professeur.e.s ont participé à l'assemblée générale.
153 professeur.e.s se sont prévalu.e.s de leur droit de vote en ligne.

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

AG-30-09-21-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2021
5. Élection d'un.e professeur.e au Conseil d'administration de l'UQTR
6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
7. Résultat de l'élection
8. Clôture de l'assemblée

AG-30-09-21-01 Ouverture de l'assemblée

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeur.e.s. Il souligne le fait que, désormais, le 30 septembre est la *Journée nationale de la vérité et de la réconciliation* et qu'elle a pour but de rendre hommage aux survivants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, à leurs familles et à leurs collectivités, et de veiller à ce que la commémoration de leur histoire et des séquelles des pensionnats demeure un aspect essentiel du processus de réconciliation

Le président rappelle qu'il s'agit d'une assemblée générale des professeur.e.s qui sera suivie d'une assemblée générale du Syndicat.

Le président explique que la première assemblée s'adresse à l'ensemble des professeur.e.s (459 professeur.e.s) tandis que la deuxième concerne seulement les professeur.e.s qui sont membres du Syndicat (453 professeur.e.s ont signé leur carte de membre).

AG-30-09-21-02 Vérification du quorum

Le président confirme l'atteinte du quorum prévu aux Statuts (art. 12.4), soit 10 % du corps professoral (46 professeur.e.s), et déclare l'assemblée ouverte.

Le président explique qu'en respect de nos Statuts (art. 12.1.d), la secrétaire du Syndicat assume la présidence de l'assemblée.

AG-30-09-21-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.e.s sur le projet d'ordre du jour acheminé dans les délais règlementaires.

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.e.s;
- CONSIDÉRANT que les professeur.e.s ont reçu l'avis de convocation selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des Statuts du Syndicat ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Diane St-Laurent, du Département de psychologie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.e.s du 30 septembre 2021.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-30-09-21-04 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2021

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.e.s sur le projet de procès-verbal de l'assemblée générale des professeur.e.s qui a eu lieu le 25 mars 2021.

Elle s'informe de la conformité du procès-verbal.

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale des professeur.e.s du 25 mars 2021 ;
- CONSIDÉRANT que les professeur.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits ;
- CONSIDÉRANT l'avis des professeur.e.s sur la conformité du projet ;

Sur motion dûment proposée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, appuyée par la professeure Danica Brousseau, du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale des professeur.e.s du 25 mars 2021.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-30-09-21-05 Élection d'un.e professeur.e au Conseil d'administration de l'UQTR

La présidence d'assemblée rappelle que le 25 mars dernier, l'assemblée générale a procédé à l'élection des professeurs Benoît Lavigne, Diane Gagné et André Cyr pour être membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, vu la fin de mandat des représentants actuels en date du 19 décembre 2021.

Le professeur Cyr a depuis annoncé au secrétaire général de l'Université son retrait, laissant ainsi un poste à combler.

La procédure pour la désignation des professeur.e.s au conseil d'administration est encadrée par la convention collective (art. 4) et les Statuts du Syndicat (art. 8.4).

La présidence d'assemblée présente la candidature reçue :

Professeur Frank Crispino, Département de chimie, biochimie et physique.

Avant de poursuivre, en respect de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la présidence d'assemblée explique que l'assemblée doit procéder à l'élection d'un comité de validation des scrutins, un comité composé d'une présidence et de deux scrutateurs et scrutatrices.

Rôle de la présidence d'élection et des scrutateurs et scrutatrices

- Être présent.e à la fin de la période de scrutin :
Mardi 5 octobre 2021 à 17 h
Plateforme Zoom
- Valider le déroulement du scrutin
- Constater les résultats
- Informer l'ensemble des professeur.e.s des résultats

Les professeur.e.s désirant être membre de ce comité ne doivent pas être candidat.e pour l'ensemble des postes en élections.

CONSIDÉRANT la règle 17 régissant les modes de scrutins ;
CONSIDÉRANT l'obligation de désigner un comité de validation comprenant une présidence et deux scrutateurs et scrutatrices pour la désignation des membres au conseil d'administration ;

Sur motion dûment proposée par la professeure Virginie Blanchette, du Département des sciences de l'activité physique, appuyée par la professeure Marty Laforest, du Département de lettres et communication sociale, il est résolu de désigner le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, à titre de présidence du comité de validation et de désigner les professeures Mariane Gazaille, du Département des langues modernes et de traduction et Anne-Sophie Bally, du Département de lettres et communication sociale, à titre de scrutatrices.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-30-09-21-07 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin

La présidence d'assemblée rappelle qu'en raison de la règle *17 régissant les modes de scrutins*, la constatation des résultats aura lieu le mardi 5 octobre 2021 à compter de 17h.

- CONSIDÉRANT la Convention collective 2018-2022 ;
CONSIDÉRANT les Statuts du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la règle 17 régissant les modes de scrutin ;
CONSIDÉRANT la période de scrutin électronique du 30 septembre 2021 à 17 h jusqu'au mardi 5 octobre 2021 à 17 h ;
CONSIDÉRANT le dévoilement des résultats du scrutin le 5 octobre 2021 à 17 h ;

Sur motion dûment proposée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, appuyée par la professeure Virginie Blanchette, du Département des sciences de l'activité physique, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale des professeur.e.s du 30 septembre 2021 jusqu'au 5 octobre 2021 à 17 h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-30-09-21-08 Résultat de l'élection

Le mardi 5 octobre 2021 à 17h, les membres du comité de validation, le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, à titre de président, et les professeures Mariane Gazaille, du Département des langues modernes et de traduction et Anne-Sophie Bally, du Département de lettres et communication sociale, à titre de scrutatrices, ont procédé à la constatation des résultats et annoncent que 153 professeur.e.s se sont prévalu.e.s de leur droit de vote pour l'élection d'un professeur au Conseil d'administration de l'UQTR.

Conseil d'administration de l'UQTR

Professeur Frank Crispino, Département de chimie, biochimie et physique

Pour : 80 % (122) - élu

Contre : 11 % (17)

Abstention : 9 % (14)

Selon la règle 17 régissant les modes de scrutins du Syndicat :

- f. Le quorum pour les élections relevant de l'assemblée générale des professeur.e.s est de 25 % des professeur.e.s de l'UQTR.

Le taux de participation est de 33 %.

AG-30-09-21-09 Clôture de l'assemblée

Après la constatation des résultats le mardi 5 octobre 2021 à 17h, la séance est formellement close.

Présidente d'assemblée

Secrétaire

Lyne Cloutier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires